

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE  
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIV<sup>e</sup> Volume.  
N<sup>o</sup> 17. — Mai 1892.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — .... La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

*Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.*

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS  
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN  
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1892

Imprimerie Administrative et Commerciale

FONDÉE EN 1751

Ernest Payen

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SEN LIS

PAPETERIE

LIBRAIRIE

ARTICLES DE BUREAUX

CARTES DE VISITE  
LIVRAISON Rapide. — Prix Modérés.

ÉCRITES D'ÉCRIVAINNES

MEMBRES PERPÉTUELS

M<sup>me</sup> de Vatry. — M<sup>me</sup> Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. —  
M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. —  
M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de  
Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). —  
M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de  
Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruict. — M. Am. de Caix  
de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. —  
M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert.  
— M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Ameiot. —  
M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron  
Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys.

PRESIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le  
Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt. *vice-président* — M. Cossin, *secrétaire*. —  
M. Jassemmin, *secrétaire-général*. — M. Dubarle, *jardinier-professeur*. —  
M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président.....	MM. Thirion.
Vice-Présidents.....	Brochon, Morel et Vantroys.
Secrétaire-Général.....	Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint.....	Lebrasseur.
Secrétaire.....	Legras.
Trésorier.....	Choquet (Jules).
Trésorier-Adjoint.....	Noché.
Bibliothécaire-Archiviste ..	Deslandes père.
Conservateur du Matériel ..	Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier, Simon Compiègne, Delmont, Deslandes fils,  
Fossiez, Pecquet, Sallot, Tassin, Testard, Vaudier, Vincent.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

**BETZ.** — *Président* : M. Robhn. *Vice-Présid.* : M. Desjardins. *Secrétaire* :  
M. Lelièvre. *Vice Secrétaire* : M. Defiocourt. *Délégué* : M. Arrachart.  
**CREIL** — *Président* : M. Souasco. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon.  
*Secrétaire* : M. A. Thuillot. *V. Secr.* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Péan.  
*Délégués* : MM. Cazier et Coutard.  
**CRÉPY EN-VALOIS.** — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Clair.  
*Secrétaire* : M. Francolin. *Vice Secr.* : M. Cluet. *Trésorier* : M. Legros.  
*Délégué* : M. Choron.  
**LA CHAPELLE-EN-SERVAL.** — *Présid.* : M. Savignac. *Vice-Présid.* : M. Naze.  
*Secrétaire* : M. Rauscher. *Vice-Secr.* : M. Salet. *Trésorier* : M. Barbier.  
*Délégué* : M. Delaunay.  
**NANTUIL-LE-HAUT-OUIN.** — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy  
et Joubois. *Secrétaire* : M. Grêlez. *Vice-Secrétaire* : M. Delie.  
*Trésorier* : M. Lelièvre. *Délégués* : MM. Tassard et Garnotel.  
**PONT-SAINTE-MAXENCE.** — *Président* : M. *Vice-Présid.* : M.  
*Secrétaire* : M. *V.-Sec.* : M. *Trésorier* : M.  
*Délégué* : M. Lefebvre.



Société d'histoire et  
d'archéologie de Senlis

Notice :

3561

CS :

4782

SHAS



0 000000 047821

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

**ERNEST PAYEN**

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

**SENLIS**

*Ouvrages de Ville et d'Administration.*

*Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs*

*Labeurs. — Prix-Courants. — Catalogues.*

*Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.*

*Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.*

*Prospectus. — Circulaires.*

*Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.*

*Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.*

*Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.*

*Actions. — Obligations.*

*Diplômes.*

*Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.*

*Cartes de Visite.*

*Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.*

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

**AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE**

**LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE**

**FOURNITURES DE BUREAUX**

## PROCÈS-VERBAL

DE LA

**Séance de la Section centrale**

DU 1<sup>er</sup> MAI 1892.

PRÉSIDENT. — M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sont admis membres de la Société :

M<sup>me</sup> VILLAUDY, propriétaire à Vineuil (dame patronnesse).

MM. HÉDOUIN, entrepreneur de peinture à Vineuil.

HÉDOUIN, entrepreneur de maçonnerie à Vineuil.

CHORON, rue Rougemaille, à Senlis.

RASPAIL (Xavier), à Gouvieux.

TUFFIER (Ferdinand), jardinier-chef chez M. Demagnez, à Nogent-les Vierges.

BRICÉ (Léopold), jardinier à Aumont.

Sont présentés :

MM. CAGNY fils, à Senlis (par M. Thirion).

LEPAPE-LEFÈVRE, quincaillier à Senlis (par M. Testard).

La correspondance comprend :

1° Une lettre d'excuses de M. Brochon.

2° Une lettre de M. Chantrier, maire de Mortefontaine, sur le Hannetonage, que nous reproduisons espérant que beaucoup de municipalités suivront l'exemple de notre dévoué Collègue.

3° Un mémoire de M. Bernard sur la Culture sous vitres. La discussion des idées émises dans ce mémoire est remise à une prochaine séance.

4° Instruction du Ministère de l'Agriculture pour la destruction de l'Anthonome du Poirier et du Pommier.

5° Congrès national à Troyes, en juin 1892.

XIV<sup>e</sup> VOLUME. — N<sup>o</sup> 17. — MAI 1892.

- 6° Exposition à Rouen, du 15 au 20 juin.
- 7° Société du Loiret, 1892.
- 8° Catalogues divers.

M. le Président annonce à l'assemblée la perte bien douloureuse faite par la Société, en la personne de M. Macret, un de nos sociétaires les plus dévoués. Il rappelle, en termes émus, les services rendus par M. Macret, ancien secrétaire-général.

A l'unanimité, l'assemblée s'associe aux regrets exprimés par M. le Président.

M. le Secrétaire-Général-Adjoint donne connaissance des travaux du Conseil d'administration, qui a voté les dépenses nécessaires pour l'appropriation du terrain faisant face au Jardin d'expériences et du petit jardin situé dans la cour de l'ancienne Ecole des Frères.

La question du hannetonnage étant à l'ordre du jour, M. le Président annonce à la Société qu'il a adressé à M. le Préfet, une lettre sur l'utilité qu'il y aurait à accorder des primes aux Instituteurs dont les Elèves auraient détruit une grande quantité de hannetons.

Puis il fait part des mesures prises plus particulièrement à Senlis. Le Conseil municipal a voté 500 fr. Une souscription a été ouverte, et le prix de destruction a été fixé à 0 fr. 20 le kilog.

La Société vote des remerciements au Conseil municipal et aux souscripteurs, qui veulent bien aider l'agriculture et l'horticulture à combattre ce fléau.

La séance est levée à quatre heures, après le tirage de la Tombola.

---

*Apports en séance.*

M. THIRION, pour la dégustation : Pomme Linneous Pippin ; — Poire Fortunée de Printemps. — Ces deux fruits sont trouvés excellents.

---

**Erratum.**

Le Banquet de l'Exposition aura lieu le samedi 17 septembre, à six heures du soir.

---

**Section de Creil.**

PRÉSIDENCE DE M. VACHETTE. — RÉUNION DU 24 MAI 1892.

La séance est ouverte à deux heures trois quarts.

Présents : MM. Thuillot, secrétaire-adjoint; Vachette père, Coutard père et fils, et M. Lozet, professeur.

Absents excusés : MM. Somasco et Cazier.

Il est procédé à l'admission définitive de M. NOTAIRE, farinier à Villers-Saint-Paul.

La majeure partie des membres du Bureau étant absents, la séance a été levée après le tirage de la tombola.

Il est décidé que la Section se réunira le deuxième jeudi du mois de juin à Gouvieux, et que M. le Président devra s'assurer que le Bureau y sera représenté.

---

**Section de Crépy-en-Valois.**

SÉANCE DU 8 MAI 1892. — PRÉSIDENCE DE M. CLUET.

La séance est ouverte à deux heures de relevée.

Sont présents : MM. Cluet, Poulet, Legros, Vincent, Bretonne, Weissenburger, Fasquelle, Garnotel, Herbain, Legros, Lafontaine, Gacongne, Courson et Francolin.

Le procès-verbal de la séance du mois d'avril est adopté sans observation.

M. Lozet, professeur, a fait une conférence sur les opérations à effectuer sur les arbres fruitiers pendant le cours de la végétation.

Il a fait ressortir le succès obtenu par M. Minguet-Guidon

dans ses expériences de greffe sur la vigne; puis il a traité la culture du melon.

La commission spéciale a statué sur les apports suivants :

1° Un lot comprenant : Plants de Pommes de terre, Asperges, Carottes, Laitues et Pommes de terre nouvelles. — Lot réclamé par M. VINCENT (*Mention très honorable*).

2° Un lot comprenant : Abutilons, Fraises forcées en pots, Laitues blondes, Carottes, Oignons. — Réclamé par M. GARNOTEL (*Mention très honorable*).

3° Un lot comprenant : Asperges, Laitues de la Passion, Myosotis et Giroliées. — Réclamé par M. CHORON (*Mention simple*).

### Section de Nanteuil-le-Haudouin.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du 28 avril 1892.*

Etaient présents : MM. Valadon, président; Jolibois, vice-président; Grélez et Délie, secrétaires, qui formaient le bureau.

La séance ouverte, le Secrétaire donne lecture du dernier procès-verbal, qui a été adopté.

M. Lozet a ensuite la parole pour développer avec talent : 1° les onze opérations que l'on doit faire subir aux arbres pendant toute la durée de leur végétation; 2° la greffe en écusson à œil poussant; 3° la bouture de la tomate.

M. le Président a ensuite donné lecture de deux articles pris dans le journal *l'Aviculteur*, concernant la culture du Champignon de couche. Ces deux articles, dont on désirerait voir l'insertion au Bulletin, sont donnés ci-dessous par extrait.

Cinq Instituteurs assistaient à la leçon.

Le tirage de la tombola termine la séance à trois heures et demie.

### Culture du Champignon de couche.

1<sup>er</sup> EXTRAIT. — 2 AVRIL 1892.

*Formule donnée en 1834 à l'Horticulteur belge, par son auteur, le baron VANDERLINDEN.*

Beaucoup de personnes, dit le baron Vanderlinden, ont de très jolis meubles qui servent à porter des pots de fleurs; rien n'empêche que le dessous de ces meubles serve à faire venir des Champignons et de réunir ainsi l'utile et l'agréable.

L'expérience que j'en ai fait depuis deux ans, lève à cet égard toute espèce de doute. J'ai fait faire des tiroirs en bois de sapin, recouverts de couleur; ils remplissent le vide qui se trouve sous les gradins portant les fleurs de mon appartement, et, moyennant bien peu de soins et *sans jamais la moindre odeur*, j'ai le plaisir de récolter tout l'hiver des Champignons. Je n'emploie à cette circonstance que de la bouse de vache séchée, *sans aucun autre fumier* (votre serviteur souligne pour les délicats), et je la prépare de la manière suivante :

Après l'avoir fortement humectée avec de l'eau nitrée, je la fais tasser avec les pieds à l'épaisseur de 40 centimètres environ, toujours en y mêlant un peu de terre jetée à la main; je sème le blanc ensuite, sans le briser de trop, avec un peu de terre et de la bouse de vache (5 centimètres seulement). Après l'avoir bien tassée, je couvre le tout de 25 millimètres de terre. Il est possible que la hauteur de 48 centimètres environ que je donne à cette espèce de couche ne soit pas nécessaire, mais je ne l'ai pas essayée avec moins de hauteur.

L'exemple que je viens de citer prouve que l'on peut avoir des Champignons dans les cages d'escaliers et même sous les tables de cuisine. Lorsque les bacs ou tiroirs ont cessé de donner, on a soin de récolter le blanc qu'ils contiennent et qui s'y trouve en abondance; il est très bon pour faire de nouvelles couches.

2<sup>e</sup> EXTRAIT. — 16 AVRIL 1892.

La seconde manière de cultiver les Champignons de couche, que j'ai promis de faire connaître aux lecteurs de *l'Aviculteur*, est due au docteur Labourdette, qui en déposa la formule à l'Académie des Sciences en 1891. Voici en quoi elle consiste :

Le docteur Labourdette dispose des couches de sable, de sable pur et simple, entendez bien. Dans ce sable toujours conservé humide, il place des spores de Champignons de couche et il obtient ainsi des Champignons dont il recueille le *mycellium*. La couche dans laquelle il répand ce *mycellium* n'est autre chose qu'un premier lit de gravier (25 centimètres), sur lequel un second lit de plâtras de démolition assez soigneusement choisi (15 centimètres). Le *mycellium* est disposé dans le gravier, ou mieux sur le gravier, et la couche est arrosée de salpêtre dissous dans de l'eau à raison de 2 grammes par mètre carré. Après le sixième jour, la couche est en rapport et elle dure le plus souvent six mois.

---

### Lettre de M. Chantrier.

---

Mortefontaine, le 30 avril 1892.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La commune de Mortefontaine ayant inscrit à son budget une somme destinée au hannetonage, et prévoyant que le nombre des hannetons sera considérable cette année, je viens de prendre les mesures nécessaires pour le ramassage de ces insectes ; mais avant de mettre les ouvriers au travail il m'est nécessaire de connaître quel est le prix ordinairement attribué pour 1 kilog. de hannetons ramassés et présentés à la Commission. Je vous serais donc reconnaissant de vouloir bien me renseigner à cet effet dans le plus bref délai possible en me donnant par exemple les prix accordés il y a trois ans

pour une semblable opération. Vous voudrez bien en même temps m'indiquer quel est le moyen le plus pratique d'empoisonner et de détruire les coléoptères ramassés.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Maire absent :

*L'Adjoint de Mortefontaine,*

A. CHANTRIER.

---

## EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

---

*Destruction du Kermès; un bon résultat obtenu.* — J'ai, dans mes cultures, un certain nombre de poiriers atteints par le *Kermès*, insecte connu aussi sous le nom de *tigre sur bois* ou de *cochenille*. Plusieurs sujets en sont morts; d'autres dépérissaient chaque année, et parmi les plus malades il s'en trouvait dont la végétation annuelle se bornait à des pousses de quelques millimètres. Depuis plusieurs années, j'essayais, au début de la sève, différents traitements : badigeonnage à la chaux; à la chaux additionnée de sulfate de fer; à la chaux additionnée de sulfate de cuivre; au savon gras, à haute dose (100 à 200 grammes par litre); savon gras additionné de pétrole; savon gras additionné d'essence de térébenthine et de nicotine, etc. Tous ces traitements restèrent sans résultats apparents, et le *Kermès* pullulait toujours de plus en plus.

Un remède m'avait autrefois assez bien réussi dans le traitement des lauriers en caisse. Il consistait en un mélange de fleur de soufre, de savon noir et d'eau d'épuration du gaz, ou de lessive. Ce mélange, recommandé par A. Dubreuil, devait être assez épais et être appliqué au pinceau; facilement applicable sur de petits sujets en pots, il ne l'est plus lorsqu'il s'agit de traiter des arbustes de forte dimension et est impraticable lorsqu'il faut traiter des centaines de mètres carrés d'espalier.

Un autre remède, consistant en une simple solution de nicotine à 1/20 environ, me réussissait également bien, depuis quelques années, contre le Kermès des orangers et des lauriers; mais il fallait souvent répéter les aspersions, afin d'atteindre l'insecte dans ses moments de dispersion.

Cette année, je résolus de saisir le moment d'éclosion pour tenter un traitement suivi et répété autant de fois que je trouverais des Kermès en mouvement sur mes poiriers. Convaincu par mes expériences des années précédentes, que tous les traitements que j'avais essayés ne pouvaient avoir d'effet sur les œufs de Kermès, lesquels se trouvent abrités par une galle, sorte de carapace inerte, bien collée à la branche, j'observais souvent ces galles et ce n'est que vers le 8 mai que j'aperçus une poussière brune sur les branches et les bourgeons. Prenant alors la loupe, je reconnus l'éclosion des Kermès qui en ce moment sont très agiles; avec un peu d'habitude, on peut même les voir remuer à l'œil nu. J'entrepris donc le traitement que je projetais, et en essayant comparativement deux substances : le savon noir (savon gras des épiciers) et la nicotine.

Ayant toujours sous la main du savon noir dilué, de l'atelier de dégraissage, je n'en ai pas fait un dosage exact; aussi les doses que j'indiquerai ci-après ne sont qu'approximatives.

9 poiriers en cordon horizontal et 5 poiriers en espalier, parmi les plus recouverts de galles, furent fortement aspergés au savon gras :

1° Le 9 mai, avec une solution contenant environ 40 grammes de savon par litre d'eau ;

2° Le 12 mai, avec une même solution ;

3° Le 16 mai, nouvelle aspersion avec une dose double de savon (60 grammes environ par litre) ;

4° Le 20 mai, renouvelé l'aspersion à la même dose ;

5° Le 22 mai, nouveau traitement également à la même dose.

Après ce dernier traitement, ne trouvant plus d'insectes en mouvement, je cessai les aspersions.

Une autre série de poiriers, tant en cordon horizontal qu'en espalier et contigus aux premiers, furent aspergés :

1° Le 14 mai, avec une solution de 1/20 de nicotine — laquelle marquait 13° au pèse sel ;

2° Le 16 mai, avec une solution au 1/25 de nicotine ;

3° Le 21 mai, avec une solution au 1/18 de nicotine ;

4° Le 9 juin, avec une solution au 1/18 de nicotine.

Le quatrième traitement fut donné parce que je remarquais encore quelques insectes par-ci par-là.

En observant, peu après chaque aspersion, les branches et les bourgeons, on ne voyait plus d'insectes en mouvement, mais deux ou trois jours après on en voyait courir de nouveaux ; ce qui s'explique par le fait que tous les œufs n'éclosent pas en même temps, et que probablement le savon ni la nicotine n'ont pas d'effet sur les œufs.

Les aspersions ont été faites au pulvérisateur et de manière à bien mouiller le tout : tronc, branches et feuilles.

Les résultats ont été au-delà de toute espérance : En effet, je pouvais présumer que dans la partie du tronc et des branches faisant face au mur, l'aspersion ne serait pas aussi complète et qu'un certain nombre d'insectes échapperaient à l'action de l'insecticide. Quoiqu'il en soit, aujourd'hui (27 juillet) il faut bien chercher pour découvrir, de loin en loin, quelques insectes vivants sous les galles, et je n'ai pu en découvrir en mouvement. Pourtant, en soulevant d'anciennes galles, j'en ai rencontré une contenant encore des œufs en bon état. Serait-ce qu'il y a encore des retardataires et se produira-t-il d'ici l'hiver de nouvelles éclosions ? Je l'ignore. Les insectes trouvés vivants aujourd'hui sous de nouvelles galles, déjà fixés aux branches et bourgeons, sont-ils des insectes échappés à l'action de l'insecticide, ou sont-ils des insectes dont l'éclosion aurait eu lieu après le dernier traitement ? Je ne saurais le dire. Mais les arbres qui depuis plusieurs années ne produisaient plus de bourgeonnement, ont actuellement des rameaux de 30 à 40 centimètres, tout en

ayant été pincés, ce qui est une preuve de l'efficacité des remèdes employés. Si la destruction n'est pas radicale, il y a lieu d'espérer que la quantité infime d'insectes restants laissera pousser l'arbre en liberté plusieurs années. Après avoir essayé bien des recettes trouvées dans les journaux, je n'avais jamais pu obtenir un pareil résultat. La cause en était probablement que je ne saisisais pas le moment opportun.

Il en a été de même pour l'insecte connu vulgairement sous le nom de *pou blanc des serres*, que je suppose être une sorte de Kermès. Ce n'est que depuis 3 ou 4 ans que je l'ai observé sur mes *Coleus*, et j'ai eu bien de la peine à en atténuer les dommages. Lorsqu'il atteint l'état adulte, il est réfractaire à l'action de la nicotine ; on peut même le plonger un instant dans la solution, sans qu'il paraisse en être incommodé ; mais lorsqu'il vient d'éclore et qu'il est presque imperceptible à l'œil nu, il ne résiste pas à une faible aspersion de nicotine. Son éclosion ayant lieu à toute époque, pour arriver à le détruire, il faut pratiquer une fumigation ou une aspersion de nicotine, chaque fois qu'on aperçoit une éclosion nouvelle. Le Kermès des orangers et des lauriers, difficile à détruire lorsque les galles sont déjà consistantes, disparaît après deux ou trois aspersions de nicotine, lorsqu'il est encore jeune.

Si plusieurs procédés qu'on trouve dans les ouvrages d'horticulture, et dont la plupart consistent à badigeonner au pinceau les plantes attaquées, peuvent être facilement employés par l'amateur, il n'en est pas de même pour l'horticulteur, ni pour le jardinier de maison bourgeoise. Pour ceux-ci, la seringue ou un appareil pulvérisateur est indispensable ; mais pour en obtenir de bons résultats, l'essentiel est de s'y prendre au moment opportun. C'est ce moment opportun, au sujet du *Kermès*, que j'ai eu en vue de signaler par la présente note.

J'ajouterai en terminant : Comme en toute chose on regarde

à la dépense, je dirai que, en employant de la nicotine à 600 grammes par bassin de 13 litres, c'est-à-dire à peu près à 1/20, j'aspergeais 150 mètres carrés d'espaliers. Or, en quatre traitements, la dépense ne dépasse pas 1 fr. 80, plus une demi-heure de temps pour chaque traitement (1).

Le traitement par le savon gras serait encore moins coûteux, et il semble même avoir épargné moins d'insectes. Aux doses de 50 à 100 grammes par litre d'eau, il tue également les chenilles, sans affecter sensiblement les feuilles de Poiriers. Mais ces doses seraient trop fortes pour certaines plantes à feuillage délicat.

G. D. HUET.

(Annales de la Société d'horticulture de Seine-et-Marne.)

\*  
\* \*

*La Bouillie bourguignone. — Nouveau traitement contre le mildew.* — M. Masson, professeur à l'École nationale d'agriculture de Grignon, a indiqué la préparation d'un liquide qui est maintenant très employé dans les vignobles du centre de la France, où il est connu sous le nom de *Bouillie bourguignone*.

Ce liquide, d'une préparation facile et commode, et qui ne tache aucunement les feuilles, peut être employé avec avantage sur les Vignes des jardins.

On le prépare de la manière suivante :

Faire fondre dans un litre d'eau 200 grammes de sulfate de cuivre (si on fait chauffer l'eau, on laisse refroidir la solution).

Faire fondre dans un autre litre d'eau 200 grammes de cristaux de soude (on laisse refroidir).

Verser la solution de cristaux de soude dans celle de sul-

---

(1) L'appareil pulvérisateur employé a été celui de mon système, dont le jet est réglable à volonté, ce qui permet de réduire le liquide insecticide au minimum.

fate de cuivre lentement et avec précaution, car il se produit au bout de quelques instants une effervescence assez vive, due à l'action de l'acide sulfurique du cuivre sur la soude.

Ajouter 18 litres d'eau.

On obtient ainsi un liquide légèrement trouble qui n'obstrue jamais les appareils les plus fins, un liquide qui ne brûle jamais les feuilles.

La bouillie bourguignonne présente de nombreux avantages, mais elle doit être préparée peu de temps avant son emploi.

Le traitement doit être préventif : le premier se fait au commencement de juin ; le deuxième, un mois plus tard, aussitôt la fleur passée et le grain noué ; le troisième, s'il semble utile, au commencement d'août.

Ce liquide, qui paraît être inoffensif pour les feuilles, en raison de la petite quantité de cuivre qu'il contient, pourrait être employé contre les cryptogames des fruits, Poires et Pommes, ainsi que contre le blanc du Pêcher et le blanc du Rosier.

(*Journal de la Société d'horticulture de Seine-et-Oise.*)

\*  
\*\*

*Le Pétrole contre les Insectes.* — Le professeur Riley, à Washington, préconise l'usage du pétrole contre tous les insectes. Il recommande un mélange de deux parties de pétrole raffiné et d'une de lait aigri, qu'on bat bien ensemble comme si on fouettait de la crème. Ce mélange gras et liquide se conserve très longtemps dans une bouteille fermée. On l'emploie avec de l'eau qu'on ajoute dans les proportions que l'on veut. La chaleur accélère la préparation de ce composé, qui agit très énergiquement, même administré en petites quantités.

(*La Nature.*)

## Leçons d'Horticulture.

JUIN 1892.

Arboriculture :

*Opérations d'été sur le Pêcher et la Vigne.*

*Greffe en écusson du Rosier.*

- Sentis :* Dimanche 5, au jardin, après la séance.
- Gouvieux :* Jeudi 9, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- Crépy :* Dimanche 12, à 2 heures de l'après-midi, à l'école communale.
- Betz :* Jeudi 16, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, à la mairie.
- La Chapelle :* Dimanche 19, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Naze, propriétaire.
- Barberie :* Jeudi 23, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- Pont-Ste-Maxence :* Dimanche 26, à 10 heures du matin, à la mairie.
- Creil :* Dimanche 26, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, à la mairie.
- Nanteuil :* Jeudi 30, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

# AVIS

## Tarif des Annonces.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

*Pour une Case :*

4 fois . . . . .	2 fr. 50	6 fois de suite. . .	40 »»
3 fois de suite. . .	6 »»	12 fois de suite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

## Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

## Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

## Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.